

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	20 (puis 19, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
- votants par procuration	6 (puis 7, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
- absents	3
- total des votants	26

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 16 décembre 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi douze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trois décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Paul DHAILLE (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19), Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	Mme Anne NOËL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	Mme Sylvie LEGENTIL

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie LEGENTIL est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.114/12.19

Objet : Multi-accueil Familia et halte-garderie Ribambelle.
Modification des règlements de fonctionnement

Délibération n°: D.114/12.19

**Objet : Multi-accueil Familia et halte-garderie Ribambelle.
Modification des règlements de fonctionnement**

Madame MIZAC rappelle que la circulaire N° 2019-005 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales fait évoluer le barème national des participations familiales afin de rééquilibrer l'effort des familles ayant recours aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Conformément aux préconisations de la Cnaf, les tarifs indiqués dans les règlements du multi accueil Familia et de la halte-garderie Ribambelle doivent être actualisés pour tenir compte de cette évolution qui se déroulera sur 3 ans à compter de septembre 2019.

Une grille tarifaire est donc annexée aux règlements concernés et sera remise à jour par la Cnaf.

De plus, il est nécessaire de faire apparaître dans les-dits règlements certaines dispositions qui ont été revues à l'issue des premiers mois de fonctionnement des structures d'accueil précitées,

Il appartient au Conseil Municipal d'adopter lesdits règlements modifiés.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.214-2-1,

Vu la circulaire N° 2019-005 de la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance, Jeunesse et Vie scolaire du 13 novembre 2019,

Considérant la nécessité de mettre à jour les règlements de fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les règlements de fonctionnement du Multi-accueil Familia et de la halte-garderie Ribambelle,
- d'autoriser leur mise en application immédiate,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
Le Maire de Lillebonne,*

